

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

ADHESION A LA
MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIE
RE (MOT) :
APPROBATION DE
LA CONTRIBUTION
2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

N° CS2021-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

• **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

**ADHESION A LA MISSION OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE (MOT) : APPROBATION DE LA
CONTRIBUTION 2021**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2021 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au BP 2021 du Pôle métropolitain
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la cotisation 2021 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

